

Compte-rendu du Conseil Municipal du 05 Octobre 2021

20h30 salle du conseil de la Mairie de Cussey-Sur-l'Ognon

Présents (9) : Aude BETTINELLI, Gildas DUCHENE, Jean-François MENESTRIER, Elisabeth RABOLIN, Elisa RENAUD, Sylvaine ROUX STREIT, Bertrand RUHIER, Sébastien THIBAUD, Etienne VUILLEMIN

Absents excusés (3) : Jean-Marc FEVRE, Laurence RICQ, Alexandre SOUL

Pouvoirs (3) : Jean-Marc FEVRE à Bertrand RUHIER
Laurence RICQ à Jean-François MENESTRIER
Alexandre SOUL à Sébastien THIBAUD

Secrétaire de séance : Sylvaine ROUX STREIT

Ouverture de séance : 20h33

Le Maire énonce les points à l'ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 Septembre 2021
- Création d'une régie pour la location de la salle de convivialité et les concessions du cimetière : désignation d'un régisseur et d'un suppléant
- Modifications budgétaires
- Choix du traiteur pour le repas des anciens
- Validation de la convention 2021 du service aide aux communes du GBM
- Correspondants défense des communes
- Reprise du lotissement du Clos du Vay dans le domaine communal
- Validation des devis de diagnostic amiante et plomb concernant l'ancien Presbytère
- Validation des devis d'étude de l'ancien presbytère
- Questions diverses

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07/09/2021

Le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 07/09/2021.

Le conseil procède au vote :

Pour : 12 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le compte-rendu.

Création d'une régie pour la location de la salle de convivialité et les concessions du cimetière : désignation d'un régisseur et d'un suppléant

L'encaissement en mairie des locations de la salle de convivialité et des concessions de cimetière nécessite la mise en place de deux régies :

- *Régie locations de la salle de convivialité :*

Titulaire : Esther CHAPUIS / Suppléante : Alizée COULON

- *Régie concessions de cimetière :*

Titulaire : Alizée COULON / Suppléante : Esther CHAPUIS

Le conseil procède au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la mise en place des régies.

Modifications budgétaires

En raison d'une importante modification à apporter au budget, il est décidé de ne pas la faire sans avoir préalablement consulté Madame SABY-LAUDIJOIS, inspectrice principale des finances publiques et conseillère aux décideurs locaux.

Le point est donc reporté au prochain Conseil Municipal.

Choix du traiteur pour le repas des anciens

Le repas des anciens est prévu samedi 11 décembre 2021 à la salle de convivialité pour les habitants de Cussey sur l'Ognon nés avant le 01/01/1957.

En raison du contexte sanitaire actuel, le Pass sanitaire est obligatoire pour participer au repas. Les personnes vaccinées devront fournir un certificat de vaccination au moment de l'inscription. Les personnes non vaccinées devront fournir en mairie un test PCR négatif la veille du repas.

Trois traiteurs ont été sollicités pour l'obtention d'un devis pour le repas. Les traiteur Cottin et Charmoille n'ont pas remis d'offre. Le traiteur « Traiteur et vins », situé à Geneuille, propose un menu avec 2 entrées, 1 plat, fromage et dessert pour 23€ (hors vins et apéritif).

Le conseil procède au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'offre de « Traiteur et vins ».

Validation de la convention 2021 du service d'Aide aux Communes du Grand Besançon Métropole (GBM)

La commune est adhérente au service d'Aide aux Communes, niveau d'intervention 2B. Il s'agit d'un service de GBM qui apporte une assistance technique et administrative aux communes.

Le coût d'adhésion correspond à un forfait par habitant par an.

Suite à l'actualisation des coûts basée sur le taux de variation de l'indice des prix à la consommation, le tarif 2021 s'élève à 2.91€/ habitant/an.

Le conseil procède au vote :

Pour : 12 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide la convention.

Correspondants défense des communes

La commune a été sollicitée par Grand Besançon Métropole (GBM) pour désigner un correspondant défense de la commune.

Le maire, Jean-François MENESTRIER, se propose d'être le correspondant.

Le conseil procède au vote :

Pour : 12 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le correspondant défense.

Reprise du lotissement du Clos du Vay dans le domaine communal

La commune s'était engagée à reprendre les éléments d'équipement et de voirie dans le domaine public, sous réserve de la réalisation de travaux de mise en conformité. Ces travaux ont été réalisés.

Afin de valider la reprise du lotissement du Clos du Vay (anciennement « hameau de Cussey ») dans le domaine communal, le conseil doit accepter le transfert des éléments d'équipement et la voirie et donner pouvoir de régulariser l'acte de transfert à Monsieur le Maire, Jean-François MENESTRIER.

Le conseil procède au vote :

Pour : 12 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte et donne les pouvoirs de transfert d'équipement.

Validation des devis de diagnostic amiante et plomb concernant l'ancien Presbytère

La commune a reçu 2 devis pour les diagnostics amiante et plomb de l'ancien Presbytère.

Chacun comprend une part fixe et une part variable en fonction du nombre de prélèvements et analyses d'amiante à réaliser (prévoir 20 à 25 prélèvements selon les matériaux rencontrés lors du diagnostic).

1/ Cabinet RBO Expertises à Devecey

1680€ TTC (+ 60€ TTC par prélèvement)

2/ Cabinet GROBOST à Besançon

697.50€ + 1665€ = 2365.50€ TTC + (52€ TTC par prélèvement)

La commune choisit de retenir le Cabinet RBO Expertises.

Le conseil procède au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis RBO Expertises.

Validation des devis d'étude de l'ancien Presbytère

Grand Besançon Métropole propose un accompagnement technique et administratif pour l'étude préalable, au titre de l'aide aux communes, pour la rénovation de l'ancien Presbytère avec création de logements, de la salle Rolland Boisson de 3842€.

Le conseil procède au vote :

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de GBM.

Questions diverses

Agence postale

En raison de la fermeture prochaine de la boulangerie du village, la mairie va se rapprocher de La Poste pour maintenir le service d'agence postale dans la commune et pourra proposer cette activité aux commerces du village.

Réunion des associations

Tous les présidents des associations de la commune ont été réunis le 28/09/2021 à 20h00 à la mairie. Chacun a pu présenter ses activités et exposer ses besoins.

Un projet commun réunira ceux qui le souhaitent les samedis 20 et 27/11/2021 pour la réalisation des décorations de Noël au village.

Travaux rue du Moulin

En raison des travaux pour la réalisation du plan d'aménagement du lotissement BRILLOTEY, les travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue du Moulin ont été temporairement interrompus par la société SNCTP. Ils reprendront le 11/10/2021.

Reprise impasse des Grenots

Un rendez-vous est prévu avec la commune, GBM et le lotisseur au mois de novembre afin d'échanger sur les modalités de reprise dans le domaine public de la voirie et des équipements du lotissement.

Fin de séance : 23H07

